

Inscription pour les « Activités d'été 2025 » du 16 juillet au 01 août 2025

CYCLE 2-4

Chers enfants, chers parents,

A partir du 16 juillet 2025 jusqu'au 1 août 2025, le personnel éducatif de la Maison Relais « *Bei de Kueben* », renforcé par des étudiant(e)s, offrira certains jours de la semaine un programme d'activités pour les enfants du cycle 2-4 scolarisés à l'école fondamentale d'Angelsberg (détail en annexe).

Concept des activités d'été 2025 :

Pendant la période du 16 juillet au 1 août 2025, plusieurs ateliers différents seront proposés pour l'ensemble des cycles 2-4. Chaque activité d'été est destinée à tous les enfants du C2-4.

Ces ateliers, qui auront lieu à des dates et des heures précises (le matin **ou** l'après-midi), se basent sur différents champs de l'éducation non-formelle : **Motricité/Sport, Arts de la scène (théâtre, expression, danse, ...), Nature/ « Outdoor » (ateliers en forêt) et Arts plastiques (peinture, dessin,...)**.

A côté des activités qui se basent sur des thèmes précis, votre enfant a aussi la possibilité de s'inscrire à la « **Summerkëscht** ». Cet atelier est un atelier ouvert dans lequel l'enfant a l'opportunité de découvrir librement différentes « *boîtes d'activités* » socio-pédagogiques (de construction, de sport et d'écriture/de collage) et de planifier donc lui-même son temps selon ses propres intérêts. A l'exception des excursions, les activités d'été se dérouleront au sein du territoire de la Maison Relais.

Pour pouvoir participer aux activités d'été, vous devez remplir la fiche d'inscription ci-jointe. Veuillez inscrire votre enfant pour le JOUR d'activité souhaité. Veuillez noter que sur la fiche d'inscription sont indiqués seulement les champs traités de ce jour. Votre l'enfant choisira le jour même sur place l'activité à laquelle il voudrait définitivement participer.

Veuillez noter que les places des ateliers sont limitées et que nous ne pouvons pas garantir le respect de chaque activité souhaitée. Si une activité est complète ou doit être annulée à cause d'un manque d'inscription, votre enfant pourra choisir de participer à une des autres activités organisées lors de cette journée.

Vous recevrez une confirmation des activités d'été début juin 2025.

Modalités d'inscription et facturation de l'inscription :

1) Inscription pour les « activités d'été »

Si vous souhaitez inscrire votre enfant pour les ateliers qui sont proposés dans le cadre des activités d'été 2025, vous devez remplir obligatoirement **le formulaire d'inscription des activités d'été du C2-4** (voir l'annexe).

Vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants jour par jour, selon leurs intérêts. Par contre, nous vous prions de respecter les jours que vous avez choisi. Pour des raisons d'organisation, il n'est pas possible de demander des changements après l'inscription.

Nous vous informons aussi que les places pour les différents ateliers sont limitées et que votre enfant peut s'inscrire à seulement **une** activité d'été par jour.

Vendredi le **31.07.2025** de **17h-19h**, aura lieu la fête des activités d'été. Cette fête sera organisée pour les enfants et pour leurs parents. Merci de confirmer votre participation sur la fiche d'inscription des activités d'été.

La fiche d'inscription des activités d'été C2-4 est à remettre jusqu'au 14 mai 2025 au plus tard.

2) Inscription d'été à la Maison Relais en dehors des « activités d'été »

Pour tous les jours qui tombent dans la période du 16 juillet au 1 août 2025 où aucune activité d'été est planifiée **ou** pour les heures de présence à la Maison Relais avant/après une activité d'été, nous vous demandons de remplir les présences de votre enfant sur la **fiche d'inscription « vacances d'été 1 »**.

La fiche des vacances d'été 1 du C2-4 est à remettre jusqu'au 19 juin 2025 au plus tard.

Vous la trouverez sur le site internet de la commune de Fischbach : www.acfischbach.lu ou sur le site de la Croix-Rouge Luxembourgeoise : www.croix-rouge.luxembourgeoise.lu

Vous pouvez nous envoyer la fiche remplie soit par courriel ou par voie postale.

3) Facturation pendant les jours des activités d'été

Tarif: La participation des parents aux activités d'été 2025 est calculée en fonction de la situation financière et familiale des parents, sur base de la tarification officielle « chèque-service accueil » proposée par le Ministère de la Famille.

L'adhésion au système « chèque-service accueil » est obligatoire.

Pour une présence journalière de 4 heures ou plus de votre enfant aux activités d'été, uniquement 3 heures vous seront facturées pour les jours des activités d'été.

Toute absence non justifiée aux activités d'été signalée après le délai d'inscription sera quand- même facturée sauf en cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical.

La facturation pour les autres jours est selon le tarif officiel.

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée début juin 2025.

Pour toute question liée au fonctionnement des activités d'été, veuillez-vous adresser à Madame Nathalie Thimmesch-Wagner (Téléphone : 2755-6850, Email: nathalie.thimmesch@croix-rouge.lu).

Pour l'équipe socio-éducative,

Nathalie Thimmesch-Wagner

Responsable de la Maison Relais « Bei de Kueben »



Formulaire d'inscription « Activités d'été 2025 »

CYCLE 2-4

Date de la demande: ____/____/____

Coordonnées de l'enfant :

Nom et prénom: _____

Cycle : _____

Date et lieu de naissance: _____

Matricule : _ _ _ _ _

Adresse: _____ L- _____

Nom et prénom de la mère (du tuteur): _____

Nom et prénom du père (du tuteur): _____

 No 1 (mère): _____ No 2 (père): _____



No 3 (en cas d'urgence): _____

E-mail: _____

Chèque-Service : Oui _____ Non •* _____

* Veuillez-vous adresser au bureau chèque-service (Mme Michèle Scholtes – bureau de la population- 32 70 84 -1)



Documents à remettre :

(uniquement pour les enfants qui ne sont pas inscrits à la maison relais)

- Copie carte matricule de l'enfant
- Copie carte de vaccination de l'enfant

Renseignements médicaux (uniquement pour les enfants qui ne sont pas inscrits à la maison relais)

- Présente une allergie à _____
- Présente une intolérance à _____
- Régime alimentaire (pas de porc, végétarien, ...) _____
- Doit prendre le médicament suivant _____ à _____ heures

Soins quotidiens (uniquement pour les enfants qui ne sont pas inscrits à la maison relais)

Dans le cadre des soins quotidiens, j'autorise/nous autorisons le personnel éducatif à utiliser les produits énumérés ci-dessous :

☐ Oui

☐ Non

- Hibidil pour désinfecter
- Arni crème ou gel (Purigel) contre les coups et hématomes
- Calmiderm en cas de piqûres d'insectes et coups de soleil
- Crème solaire pour protéger la peau du soleil
- Crème anti brûlure Flamigel

Pour information, la présence de tiques nécessitera l'intervention personnelle des parents, voire d'un médecin.

Je soussigné(e), responsable de l'enfant, déclare l'exactitude des données mentionnées ci-dessus.

Date: _____

Signature: _____